



## SPECIAL COVID

Noisy sur Ecole le 15 janvier 2021

**Madame, Monsieur,  
Cher(e) Concitoyen(ne),**

Permettez-moi de vous renouveler mes vœux pour cette nouvelle année et surtout de veiller à votre propre santé et à celle de vos proches.

Le Gouvernement vient enfin d'annoncer des mesures de vaccination.

Contrairement à ce qui a été annoncé, la co-production des mesures entre les Préfets et les maires n'existe pas ou doit être seulement réservée aux grandes villes.

Dans ces conditions et dans la limite de nos moyens, j'ai voulu répondre à vos légitimes interrogations en vous communiquant les informations en ma possession qui concernent plus particulièrement le centre de vaccination de Fontainebleau ouvert pour les plus de 75 ans et vous détailler l'aide que la commune apportera pour celles et ceux qui ne pourront pas s'y rendre par leurs propres moyens.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, Cher(e) Concitoyen(ne), l'expression de mon profond dévouement.

*Très cordialement,*

Le Maire

**Christian BOURNERY**



Les professionnels de santé (actifs ou retraités) qui souhaitent apporter leur aide au centre de vaccination de Fontainebleau peuvent communiquer leurs coordonnées sur la boîte mail suivante : [assistante.sg@fontainebleau.fr](mailto:assistante.sg@fontainebleau.fr)

## CENTRE DE VACCINATION DE FONTAINEBLEAU

Douze centres de vaccinations ont été mis en place en Seine et Marne. Le centre de vaccination le plus proche de notre commune a été ouvert à Fontainebleau au Gymnase Lagorsse au 3 rue Jean Becquerel.

Il accueillera dans un premier temps **les personnes de plus de 75 ans ainsi que les personnes ayant des pathologies à haut risque\*** à partir du lundi 18 janvier de 13 à 17 heures pour sa première semaine de fonctionnement et ensuite de 9h à 17h.

La vaccination se fera uniquement sur rendez-vous pris au 01 64 22 26 91 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ou sur le site internet [www.keldoc.com](http://www.keldoc.com) en recherchant « centre de vaccination covid 19 »

Les personnes qui sont dans l'impossibilité de se rendre par leurs propres moyens au centre de vaccination peuvent bénéficier d'un transport individuel aller/retour domicile par taxi **pris en charge totalement par la commune.**

Pour bénéficier de ce transport NOISY/FONTAINEBLEAU, il conviendra d'en faire la demande auprès du secrétariat de mairie au 01 64 24 51 15 et **préalablement** d'avoir obtenu un rendez-vous au centre de vaccination qui correspond aux plages journalières de transport suivantes :

LUNDI	APRES MIDI de 13h à 17h
MARDI	MATINEE de 10h à 12h
MERCREDI	APRES MIDI de 13h à 17h
JEUDI	APRES MIDI de 13h à 17h
VENDREDI	MATINEE de 10h à 12h

\*La liste des personnes ayant des pathologies à haut risque (cf <https://www.sante.fr/centres-vaccination-covid.html>) :

- Les personnes âgées de plus de 75 ans (à partir de lundi 18 janvier).
- Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suite et de réadaptation.
- Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants.
- Les personnes en situation de handicap, vulnérables, hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés.
- Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables), les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent une ou plusieurs des comorbidités suivantes :
  - L'obésité (IMC>30),
  - La BPCO et l'insuffisance respiratoire,
  - L'hypertension artérielle compliquée,
  - L'insuffisance cardiaque,
  - Le diabète (de type 1 et de type 2)
  - L'insuffisance rénale chronique,
  - Les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans
  - Le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
  - La trisomie 21.
- Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement.  
Les patients particulièrement vulnérables à la Covid concernés sont les suivants :
  - atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
  - atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
  - transplantés d'organes solides
  - transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
  - atteints de poly-pathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes
  - atteints de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé)
  - atteints de trisomie 21.